

Qu'est-ce que le surendettement ?

C'est une situation dans laquelle une personne (ou un ménage) ne parvient plus à payer ses dettes (mensualités d'emprunts, découvert bancaire, loyer, autres factures etc....).

La personne peut demander l'aide de la collectivité en ayant recours à une procédure spécifique : elle saisit la commission de surendettement de son département, dont le secrétariat a été confié à une Banque de France.

Dans le cadre de la lutte contre l'exclusion sociale, la France s'est dotée en 1990 d'une procédure permettant d'apporter des solutions aux difficultés des particuliers surendettés.

Des commissions administratives ont été créées au niveau départemental. La gestion de la procédure a été confiée aux succursales de la Banque de France.

En baisse en 2020, le surendettement en France pourrait repartir en 2021

L'institution, en charge du suivi des dossiers des personnes qui sont prises à la gorge par les créances, a compilé ses données sur les dossiers qui lui ont été soumis. En 2020, malgré la crise sanitaire et économique dû à l'épidémie de Covid-19, les dépôts de dossier sont étonnamment en baisse.

Pour expliquer cette diminution, la banque de France évoque plusieurs hypothèses : tout d'abord, celle des économies forcées par le confinement. Avec la fermeture des bars, des restaurants et d'une partie des magasins, et un recours accru au télétravail, les foyers endettés ont réduit mécaniquement leur dépense courante. Conséquence : leur situation financière serait restée stable et aurait évité l'aggravation.

Un répit de courte durée ?

Cette baisse s'expliquerait également par les mesures de soutien à l'économie décidées par le gouvernement, comme les aides aux entreprises ou le chômage partiel. Les gestes concédés aux plus fragiles par les bailleurs sociaux et les établissements de crédits ont pu aussi jouer un rôle : face à la conjoncture, ils sont nombreux à s'être montrés plus flexibles sur le paiement des échéances des ménages en difficulté.

Désormais, l'inquiétude est que cette courbe de dépôt de dossiers, en constante baisse depuis 2015, ne reparte à la hausse en 2021, si ces mesures de soutien ne sont pas renouvelées.